

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures et trente minutes.
Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 12/12/2024

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Mmes COSSON, CHASSELOUP, DELCROIX, LACROIX, LE ROUX, BARBRAUD, VÉTELET,

MM. GILLARD, LAROCHE, CAILLAULT, OUZEAU, RAGONNAUD

Absents excusés : Mme. Agnès LAFAYE pouvoir à Pascal GILLARD
Mr BAIOLA Cyrille pouvoir à Isabelle COSSON

Mme Sandrine CHASSELOUP a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé après modification

Une suspension de séance est demandée à partir de 19h35, le conseil municipal a repris à 19h40

- Organisation du Rallye de Saintonge 2025 (202412D001)

Monsieur le Maire informe que les organisateurs du « Rallye de Saintonge » ont sollicité l'avis du Conseil Municipal pour qu'une « spéciale » ait lieu sur le territoire de la commune le 19 juillet 2025.

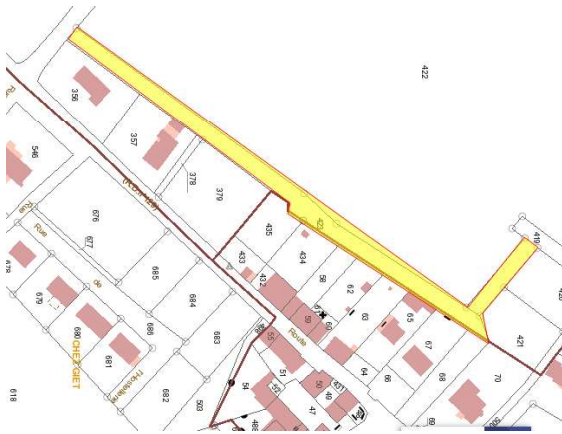
Monsieur le Maire présente le projet de tracé et les modalités pratiques du déroulement de la manifestation (assurances, sécurité, essais).

Après en avoir débattu, l'avis est soumis au vote dont le résultat est le suivant 12 favorables, 3 défavorables et 0 abstention.

- À la majorité, le conseil émet un avis favorable au passage du Rallye de Saintonge pour l'année 2025.

Dénomination des parcelles cadastrales composant la voie parallèle à la Route Romaine et les espaces verts (202412D002)

Monsieur le Maire informe que pour l'instruction des dossiers d'urbanisme concernant la voie parallèle à la Route Romaine il convient de préciser les parcelles cadastrales qui la composent. Également, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur une dénomination de cette voirie. Monsieur le Maire saisit l'occasion pour faire nommer trois autres espaces (un passage et deux espaces verts).



Monsieur le Maire propose de nommer la voie parallèle à la route romaine, composée des parcelles cadastrées AK 423, AK 450 et une portion de la parcelle AK 444, l'« Allée du Vivier ».



De nommer la parcelle cadastrée AL 73 le « Verger de Lucien » et les parcelles cadastrées AL 74 et AL 86 le « jardin de Jacqueline ».

De nommer la dernière parcelle composant le passage devant la mairie et cadastrée AH77 et AH 81 « Passage Jeanne LABROUSSE ».

Monsieur le Maire explique l'origine des dénominations au Conseil Municipal.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider les dénominations proposées par le Maire.

- Autorisation de programme et crédits de paiement pour la répartition pluriannuelle du coût de la Réfection de la Toiture de la Salle Château Vieux (202412D003)

Le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Communes peuvent, pour une opération donnée, voter des autorisations de programme et des crédits de paiement lorsque l'opération à un caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de cette opération. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Répartition annuelle des dépenses :

Nature des dépenses (HT en €)	2025	2026
Investissement Réfection de la toiture Total HT	71 401.50€	71 401.50€
TVA 20%	11 317.30€	11 317.30€
TVA 5.5%	814.82€	814.83€
Prix TTC	83 533.62 €	83 533.63 €

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le Maire expose à l'assemblée la répartition des dépenses liées à ce programme et rappelle que le financement se fera par de l'autofinancement, de l'emprunt et les subventions suivantes seront sollicitées :

- État / Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 30% du coût HT
- Département / Fonds de revitalisation 35% du coût HT

Les subventions n'excéderont pas 80% du montant HT des dépenses, les 35% restants ainsi que la TVA seront à la charge de la Commune.

À l'unanimité, après délibération, le conseil décide,

- De créer une autorisation de programme pour le projet de réfection de la toiture de la salle Château Vieux pour un montant maximum de 167 067.25 €TTC soit 142 803 €HT.
- D'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental.
- De valider le plan de financement présenté
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette autorisation de programme

- Cartes cadeaux pour le personnel communal (202412D004)

Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire l'achat pour les fêtes de fin d'année, de cartes cadeaux pour les employés communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De reconduire cet achat à raison de 100 euros par employé communal

Vœux 2025

Les Vœux de la commune 2025 sont maintenus dans la Salle Château Vieux, les travaux seront bien avancés. Ce rendez-vous avec les écoziliens est prévu pour le 10 janvier 2025 à 19h00, le forum des associations se tiendra en même temps.

Comptes Rendus

Le Maire, Pascal GILLARD, informe de la réunion à laquelle il a participé avec la présidente du Conseil Départemental concernant la situation financière du département.

A cette occasion il a été présenté le nouveau barème des subventions et les critères de modulation mis en place.

En résumé plus la commune a un excédent de fonctionnement important moins le département subventionnera cette dernière.

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour annoncer que les travaux d'aménagement de la route Romaine sont décalés en 2027-2028 et que pour l'instant la participation de la commune passe de 40 à 55% en application des nouveaux barèmes.

Monsieur le Maire, accompagné de son Adjoint délégué au monde associatif, Mickael LIGNÉ, ont assisté au conseil des associations. Toutes les associations se sont entendues pour l'organisation de leurs évènements.

Lors de cette assemblée, un ancien maire a interpellé les élus présents sur les effectifs des élèves qui ne sont pas inscrits au groupe scolaire car bénéficiant d'une dérogation. Selon lui il y aurait au moins 60 enfants concernés...

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a environ 20 élèves bénéficiant d'une dérogation actuellement et que, mis à part les dérogations obligatoires (regroupement de fratrie, ULIS...) il rend un avis défavorable pour toutes les demandes de dérogations. Monsieur le Maire rappelle que dans tous les cas la décision de l'Inspection Académique sera appliquée.

Après avoir consulté les services de Saintes Grandes Rives, l'Agglo il n'y a bien que 19 élèves bénéficiant d'une dérogation.

Monsieur le Maire profite du conseil pour annoncer qu'il y aura 3 nouveaux élèves à la rentrée de janvier.

La Première Adjointe, Isabelle COSSON, informe que l'opération de collecte des sapins est reconduite cette année. Le point de collecte sera sur le parking du boudrome.

Le deuxième Adjoint, Olivier LAROCHE, informe que le SIVU BBE s'est réuni dernièrement pour évoquer une casse sur la goudronneuse dont le cout de réparation est évalué à 15 000€.

Il y a eu en mairie une réunion sur les itinéraires de randonnée avec les services de Saintes Grandes Rives, L'agglo. Le projet pour relier la vallée du coran et l'aqueduc en passant par la commune se concrétise, deux boucles sont à l'étude pour agrémenter ce parcours.

Une commission voirie s'est réunie le 03/12 pour évoquer les travaux sur la commune notamment le broyage et le lamier.

L'adjoint informe qu'un gros programme de réfection de route a eu lieu cette année et a eu un impact significatif sur le budget aussi en 2025 il ne sera fait que le strict nécessaire.

Le quatrième Adjoint, Mickael LIGNÉ, informe qu'il a participé au Noël du club de football ainsi qu'au concert de l'ADMS le 14 décembre qui a rassemblé une soixantaine de convives.

Il a également participé au conseil d'école ainsi qu'à une commission éducation lors desquelles les problèmes de discipline ont été évoqués et pour lesquels des solutions seront mises en place très prochainement.

L'adjoint est content des échanges lors du conseil des associations.

Séance levée à 20 heures 45